L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 6 DÉCEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN français (Alsacien-Lorrain) médecin de profession, récemment arrivé à la Nlle-Orléans, désirerait trouver dans une famille, soit en ville ou à la campagne, une place de professeur; il se rendra en même temps utile à la famille comme médecin. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand. S'adresser No 126 rue de Chartres.
6 déc—

DEMANDES.

ON demande—Une Allemande pour faire la cuisine et le ménage. S'adresser, 8 et 10 rue Royale. 4déc—3f

ON demande une fille de chambre française. S'adresser à Mme Hoffman, au coin des rues Quatrième et Colisée. 4 déc.—

A LOUER.

A LOUER—Bureaux, entrepôt et deuxième étage, convenable pour résidence. Entrée pour voiture; grande cour No 27 rue Conti. S'adresser No 112 rue des Français.
27 nov—1 mois DMaJ

A VENDRE.

A VENDRE—Maison simple, trois chambres, cuisine et échoppe, rue Galvez 216, coin Hôpital. S'adresser New St. Bernard, 26 1[2. 6 déc—1 sem

A VENDRE—Une petite vacherie contenant 9 vaches, un taureau, un cheval et un wagon. S'adresser à A. Cure, coin St-Ferdinand et Urquhart. 4déc—3f

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1[2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

A VENDRE—Grocerie et buvette faisant bonne affaires au comptant, à cause d'un changement de commerce. S'adresser J. A. M., Bureau de l'ABEILLE. 1er déc—1sem

A VENDRE—Pour cause de changement d'affaires, un restaurant et bar-room, situés dans le Second District. S'adresser No 85 rue Dauphine, entre St. Louis et Conti.
29nov—1sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Lawrence (Lorentz).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,599—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6déc—6 11 15

Edouard Toujan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22.560 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edouard Toujan, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 déc—6 11 15

Succession de M. et Mme George C. Bower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15.784—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Bower, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4déc—4 9 13

Succession de Patrick Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22.650—Division D.—Attendu que Elizabeth Agnes Donnelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Donnelly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
27nov—27—2.6déc

Succession de Louis G. Marcil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22,678—Division E—Attendu que Mme Berthe Bardel, Veuve de L. G. Marcil, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Gaspard Marcil, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30—5 9 déc

Succession de Max Aronstein et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 22 643—Division A—Attendu que Max Dinkelspiel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Caroline Mann, femme décédée de Max Aronstein, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 nov—27—2 6 déc

Succession de George Sontag.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22.145—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par la tutrice administratrice cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4déc—4 9.13

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22 701—Division C—Attendu que Samuel M. Delano a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander W. Hodge, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 déc—3 7 11

PAR LE CONSTABLE.

D. A. et R. H. Hackney vs. Louis J. Witte.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans. No. 13.152.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux, dans l'ilet borné par les rues Napoléon, St. Louis, Toulouse et Alexander, le JEUDI 15 décembre 1887, à midi, la propriété suivante, à savoir—
Un lot de feux d'artifices bombes, etc.,
Un wagon à quatre roues. Un lot de terre à bâtir et une vache et veau, d'après un inventaire enliassé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6déc—6.10.15.

Léon Arlaud contre Mme Cora Hamilton.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 16,016.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI 12 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
1er déc—1 6 12

M. McQuade vs Mme Pauline Joyce.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9.591—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs. O. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin de Louisiana avenue et de la rue Magazine, Sixième District, JEUDI 8 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité
29 nov—déc 4.8

Patrick Hooley vs. Victor Moore.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 13.4[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 157 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le MARDI 6 décembre, 1887, à 12 h m, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enliassé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN.
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 nov—1, 6 déc.

Edmond Marchesseau vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19.812—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edmond Marchesseau, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 27—6 déc

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

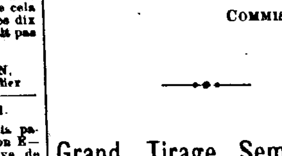

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de ..	100,000......	100,000
1 Lot de ..	50,000......	50,000
1 Lot de ..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500......	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit........	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit......	$100,000
1,000 Lots de $100, ...	100,000
3,136 Lots se montant à....	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie assurante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne peut deviner le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits chartered sont reconnus par les plus hautes cours; défiez-vous donc de toutes imitations ou des plans anonymes.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie..		$185,875 30
Primes sur les risques de mer......		6,577 07
Primes sur les risques de rivière....		4,703 65
Total des primes........		$197,156 02
Moins les primes non échues..		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887........		$142,282 02
Pertes payées—Sur risques d'incendie........	$60,345 05	
Sur risques maritimes........	2,073 48	
Sur risques de rivières........	1,522 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt, Réassurances et primes remboursées........	3,355 98	
	19,627 13—	77,930 54
Profits........		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividende payé..$45,000; Réserve pour les réclamations non ajustées... 15,000		60,000 00
En plus........		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble........	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres........	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements........	104,939 95
Billets à recevoir........	54,724 81
Primes en voie de recouvrement........	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette........	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires........	4,335 00
Comptant en caisse........	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé pardevant moi e 13me jour du ois de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:
D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, Jno B. Lallande, Aristide Hopkins, D. Fatjo, Paul Fourchy, U. Bassetti, Alden McLellan
14 juin—1m

Quatrième Etat Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances du Sud.
(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie........		$275,376
Sur les risques de rivière........		10,224
Sur les risques de mer........		9,260 64
		$294,861 60
A ajouter: Primes non acquises de 1885......		60 589 31
Total des primes........		$355,450 91
A ajouter: Intérêt et profits et pertes........	$ 34,549 04	
Sauvetage........	426 66	34,975 70
Revenu total........		$390 426 61
A déduire: Pertes payées—Sur les risques d'incendie........	$120,616 67	
Sur les risques de rivière........	4,884 23	
Sur les risques maritimes........	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et réfactions........	77,947 66	
Réassurances........	14,487 18	
Taxes et licences........	3,930 06	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Esbrock, loyer, impressions, etc........	30,439 9	$254,270 54
Surplus........		$136 156 07
Dividendes payés en juillet 1886........	$12,000 00	
Réservé pour risques non expirés........	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........	34,956 01	
Balance........	18,358 06	
		$136,156

ACTIF—VALEURS SELON LE S DUCOUR MARCHÉ.

Argent comptant........		$50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt........	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)........	120,000 00	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans........	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane........	16,025 00	
		$302.770 09
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)........		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange........		60 00
1 action N. O. Sugar Exchange........		75 00
25 actions N. O. Warehouse Co........		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co........		50 00
Primes en cours de collection........		37,629 69
Meubles, accessoires, coffres-fort, mappes, etc........		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé........	$300,000 00
Fonds de réserve........	3,356 80
Dividendes non payés........	1,024 63
Réservé pour risques non expirés........	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886........	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)........	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende sémestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter la somme de six mille trois cent cinquante huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,402—Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavits y annexés qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit tenue pardevant Charles Stephen Banville, le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 nov—3f au 3 déc

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edouard Toujan vs. ses créanciers—No 22,560—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Edouard Toujan, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Henry Ferciolla, notaire, en son Bureau No 49 Passage de la Bourse, en cette ville, le MERCREDI, 30me jour de novembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
17nov—18 au 30nov.

Succession de Catherine Cowen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,6[illegible]—Division E—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur [illegible] a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Cowen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er déc—1 6 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

VACHERIE DE MARIUS GAILLARD.
Vente positive—Pas de spéculation.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 6 décembre 1887, il sera vendu, à 11 heures précises, au le Nouveau Bassin, près du Pont-Blanc de l'Avenue de Carrollton—
La vacherie de M. Marius Gaillard, qui ne vend à cause de changement d'affaires.
49 belles vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et les autres sur le point de vêler; 2 taureaux, 1 génisse, 5 chevaux, 2 charrettes à lait, 1 wagon et 2 barouches; 7 cochons; environ 200 têtes de volailles; les bidons, baquets, harnais, tous les ustensiles de la vacherie.
La première clientèle d'environ 30 gallons de lait sera donnée au plus fort acquéreur. Le second acquéreur aura droit à l'autre clientèle, s'élevant de 10 à 12 gallons.
Aussi—La propriété, se composant d'un demi-ilet faisant face au Nouveau Bassin, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, se composant d'une maison de résidence et d'une étable pouvant contenir environ 60 têtes d'animaux; le tout en parfait ordre, ayant été construit en mai 1885.
Termes et conditions: Pour la vacherie—Jusqu'à $50, comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place.
Pour la propriété foncière—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses pénales d'usage. 4déc—

Bien de campagne sur le Chemin de la Métairie entre le Bayou St-Jean et le City Park.
Succession de Emile Gamet.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,497.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI, 7 janvier, 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 décembre, 1887, les propriétés suivantes, savoir—
1° Quatre portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situées dans le second district de cette ville, bornées par le nouveau chemin de la Métairie, les avenues Nouvelle-Orléans et Monroe et le West Lake Road, sur le Bayou St-Jean, désignées par les Nos. 2, 3, 4 et 5. Chaque portion de terre mesurant chacune 150 pieds de face au Chemin de la Métairie, par 850 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° La moitié indivis de cent trente-huit mille neuf cent soixante-huit cinq cent quinze mille 138,968|515,000 de soixante-deux lots de terre désignés par les Nos 59 à 120—inclusivement d'après un plan fait par F. G. Frémaux et annexé à un acte de séparation entre Emile Gamet et John Puissegur, devant James Fahey, notaire, le 11 mai 1886. Les lots Nos 55 à 59 sont bornés par les avenues Nouvelle Orléans et Monroe, la rue Milne et la place vacante d'après le dit plan.
Les lots Nos 90 à 120 sont bornés par le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue Milne, l'avenue Monroe et le City Park; lesquels soixante-six lots de terre sont conjointement en possession par feu Emile Gamet et feu John Puissegur.
3° La moitié indivise de cent trente-huit mille neuf cent soixante huit, cinq cent quinze mille (138,968|115,000) d'un certain lot de terre, désigné d'après le dit plan comme le chantier de navire de Gamet et Puissegur, borné par le Nouveau Chemin de la Métairie, West Lake Road et le Bayou St-Jean.
Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant, et la balance à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.
Lesquels billets porteront 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité.
Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1887.
Acte de vente pardevant Théo. Buisson, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
3 déc—3,10,17,24,31—janv 7

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal.....100

Nouveau Stock TAPIS

Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain
Aux plus bas prix.

RIDEAUX

Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crète, Colbert, Suisse et Nottingham.

Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée Linoleum.

Assortiment complet de Tapisserie d'Etoffe pour Rideaux.
12 sept—

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie,
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggera l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grande joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
MRS. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renferment toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle ci, paraîtra en 1888, comme toutes les années précédentes. M. L. Soards, qui en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années, a déjà mis ses agents à l'œuvre.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraine sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants que compte M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnait ses intérêts.

Aucun exemplaire n'en sera vendu hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaire qui n'y souscrit pas s'expose à en être privé. Le livre se vendra $6; et des listes de souscription seront répandues en ville jusqu'au moment de sa publication. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire après la rentrée de ces listes, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR.

Succession de John Cox et de Catherine Elizabeth Connelly, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,869—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John McNally, exécuteur testamentaire de Catherine E. Connelly, et par Nicholas Barth, tuteur du mineur Paul Cox, seul héritier de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6déc—6,7,11

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du 2me et du 3me districts.
Succession de Charles Stiegler et de son épouse.
Maison-cottage en bois, à un étage,
No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.
Cinq magasins en briques à trois étages,
Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse, Amélia Stiegler, née Rippe. Nos 21,787 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres, l'un lancé et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du dossier de la dite Cour; et l'autre rendu et signé le 28 septembre 1887, par le dit Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District Division D, dans le moment absent de la ville, dans l'affaire de la succession de Mme Amélia Stiegler, née Rippe, épouse décédée du dit Charles Stiegler No 19,509 du dossier de la dite Cour; et deux ordres additionnels rendus dans la dite succession, et signés le 16 novembre 1887 par les juges respectifs; la propriété ci-après décrite sera vendue aux conditions suivantes:

Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet 294, borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No. 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre suivante, savoir—

Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No. 2, mentionné dans la dite esquisse, et en composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St. Philippe, et Dumaine et 24 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos. 1 et 2 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de là environ 25 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 22 pieds 2 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de là 14 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St-Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci-dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc. et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désigné par les lettres A B C D et E. sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler) en date du 17 janvier 1882, dans l'ilet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, en briques, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension ou maison à loger (boarding or lodging house), une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadet, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposé au bureau de John R. Légier, notaire, 58 rue Royale.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un an, pour des billets garantis par hypothèque avec lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées jusqu'au paiement des billets et la police ou les polices d'assurance transférées à la dite succession et tout autre porteur des billets. En cas de procès pour le recouvrement des billets, l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant en litige.

Les actes de vente pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR W. I. HODGSON

Une plantation de valeur,
7 1|2 lieues plus haut que la Nlle-Orléans
Sur le fleuve Mississippi.
Ayant environ 1400 acres de terre,
Dans la paroisse St-Charles,
Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.
Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.
Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.
Vente pour un partage.
Conditions faciles. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet,—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle Orléans.

En vertu de, et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé le 7 mars 1887, dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als. vs. Florence Schwabacher et al., No 20.204, Division C, de la dite Cour Civile de District, étant un jugement de partage, laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et sa femme, No 17,363, Division D, de la dite Cour; et en vertu de, et conformément à un ordre de la dite Cour, rendu dans la dite succession le 29 novembre 1887, homologuant une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, aux noms des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, le 23 novembre 1887, il sera vendu, à l'encan;

Une plantation dans la paroisse St. Charles.

1° Une plantation située dans la paroisse St. Charles, en cet Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 7 1|2 lieues au dessus de la Nouvelle-Orléans, bien et favorablement connue comme la **Plantation Friedlander**, et mesurant 7 3|4 arpents plus ou moins de face au dit fleuve; 3 arpents 9 toises et dont 4 pieds ont une double concession mesurant 113 acres superficiels et la balance de la dite terre ayant une profondeur de 40 arpents bornée à la limite supérieure par la plantation sucrière de la succession de François Mayronne, connue maintenant comme la "Propriété Luling," appartenant actuellement à R. Viterbo; et à la limite inférieure par la propriété appartenant anciennement à Pierre Sauvé, appartenant actuellement à M. Dugasson, et connue comme la "Lone Star Plantation;" ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et ayant 295 et 48|100 acres.

2° Un autre morceau de terre situé au fond de, et contigu à la propriété décrite ci-dessus, et étant les sections 49 et 57 dans le Comté 13, South Range 21, Est, contenant 239 26|100 acres.

3° Un autre morceau de terre situé au fond de et contigu à la Plantation décrite ci-dessus, étant toute la section 6, dans le Comté 14, South Range 21, Est, dans le District S. E. des terres en Louisiane, et ayant 619 39|100 acres et le N. E. 1|4 de la section 7, même comté et Range contenant 159 89|100 acres, faisant un grand total d'environ 1413 97|100 acres, tous plus ou moins.

La quantité de terre dans la section 6, Comté 14, South of Range "21, et dans le quartier N. E. de la section "7, même Comté et Range, n'est pas garanti, l'acheteur prendra sur lui le risque de toute litigation au sujet du titre. Les propriétaires actuels ayant été en possession depuis plus de 20 ans sans aucune entrave.

Les améliorations sur la plantation consistent en une sucrerie en briques bien construite couverte en ardoises, ayant bouilleries, machine à vapeur, moulin à cannes, porteuses, pagnes, bacs à vin de canne, bacs à sucre, etc., assurée pour $15,000; aussi une résidence pour le gérant, 21 cabanes doubles, hôpital, écurie, étable, atelier de forgeron, Cypress Crib, écuries, &c., et autres dépendances nécessaires.

Le desséchement de cette plantation est facile et naturel, ayant un canal profond au centre de la plantation qui relie celle-ci avec les coulées et le Bayou, au fond, qui conduit dans les réservoirs des marécages sans qu'on ait besoin de se servir de machines à desséchement.

Le Pâturage dans la profondeur est couvert de belles herbes, offrant un pâturage riche et rémunératif pour le bétail.

La Plantation Friedlander a un sol riche, a été exploitée avec succès [illegible] jusqu'à ces quelques dernières années, et on peut y cultiver le sucre ou le riz si le propriétaire le désire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 an ou 1 et 2 ans, le tout à l'option des acquéreurs, avec 8 0|0 intérêt courant [illegible] du jour de la vente, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les autres clauses de garantie usuelles, incluant l'assurance et le transfert des polices, 5 0|0 de frais d'avocat, etc., 10 0|0 payé comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes de l'année 1888, en plus de son adjudication.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4déc—4 11 18 25 janv 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
D'UN
Fort stock de vins, whisky, liqueurs et cigares assortis,
Comptes à recevoir, livres de comptes, installations de magasin.
—AUSSI—
Un lot de terre dans le sixième district, faisant face au Park Boulevard.
Dans l'affaire de ISAAC MASSMAN vs. JOS. CORNIBE et JULES JANVY.
No 22,158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fairbanks, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—VENDREDI, 16 décembre 1887, commençant à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 2 décembre 1887 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir—

1. TOUT LE STOCK EN MARCHANDISES appartenant sous la raison sociale de Jos. Cornibe, et emmagasiné dans la bâtisse en briques à trois étages désignés par le No 25 de la rue Decatur, consistant en un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs et cigares.
2. Les bills à recevoir.
3. Le livre des comptes.
4. Les fournitures de bureau.
5. LE LOT DE TERRE situé dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet borné par le Upper City Park, désigné par la lettre "R" dans l'ilet borné par la ligne du bas du Upper City Park, les rues Calhoun, Market et Preston. Le dit lot mesure 30 pieds de face au Park Boulevard sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castel, le 6 juin 1884, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout d'après un inventaire enliassé au bureau des encanteurs.

Conditions—Comptant. 6déc—à date.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Bijouterie, Bijouterie, etc.,
Dans l'affaire de
Short Nevney & Co. vs Joseph Ferret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,797—En vertu d'un ordre de vente daté 2 décembre 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 décembre 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
A mon entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres.
Grand assortiment de montres, boucles d'oreilles, chaînes plaquées, broches, (lace pins) épinglettes avec initiales, boutons de cols, boucles plaquées, boutons de manches, "car drops," lunettes, bracelets, épinglettes à cablière, etc.
Aussi un assortiment de chaînes, boîtes en verre, 1 bureau, 1 table de centre, 1 coffre à combinaison en fer, etc. Le tout selon un inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3 7 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Mentzy et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 22,566—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No. 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rocheblave et mesure, au pied américain, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Rocheblave.
Acquis de Patrick Collins par acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire, en date du 5 avril, 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 nov—déc 6,13,20,27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.
Jean Boudoin vs Pierre Poneck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,336—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynès, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel G. de Lizardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et aussi sur un acte fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 mars 1870 et annexé à un acte passé pardevant Michael V. Déjan, notaire, le 15 février 1877, mesurant en américain comme suit, à savoir: les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, mesurant chacun vingt-huit pieds de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynès; les lots numéros Sept, Huit et Neuf contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt-[illegible] pieds de face à la dite rue Reynès sur une profondeur de cent quarante [illegible] pieds et cinq pouces [illegible] lignes parallèles. Le lot numéro sept [illegible]; les lots numéros Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt-huit pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes [illegible] entre lignes parallèles. [illegible]
Laquelle propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et les héritiers de Horlaire Inban, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 10 décembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11nov—11.16.25—2.9.13déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles, entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District, dans l'affaire de
William Harrar vs. Mme Ellen A. Souby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,369.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Octavia et Jeannette et les Avenues St. Charles et Peters, désignés comme lots quatre et cinq sur un plan dressé par H. C. Bendenquié, en date du 21 janvier 1871, un croquis est annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 14 février 1871. Le lot numéro quatre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-dix pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro trois, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq et vingt-quatre pieds dans le fond. Le lot numéro cinq mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quatre-vingt-trois pieds sur le côté opposé et vingt-quatre pieds dans le fond.
Acquis par Mme Ellen A. Souby, défenderesse, de Mme Leda Willis, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 15 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11nov—15 22 29—6 13 17déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,604—Division E—F. H. Ehlers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession ci-dessous faite par F. H. Ehlers soit acceptée au bénéfice des créanciers du dit insolvable; et qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée pardevant Fred. Zengel, notaire, le MERCREDI, 14me jour de décembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic et de délibérer sur l'application du décharge du dit insolvable et de fixer le temps et les termes de vente de la propriété de l'insolvable, et que toutes les procédures contre la personne et biens, dudit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2déc—2f au 14déc.

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant négligé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, [illegible] de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans le Trésorier de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District Supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 268 rue Canal.
18 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

CONSULAT D'ESPAGNE.
Barque Espagnole Josefa-Formosa.
Ensemble avec ses voiles, gréments, appareil et équipement, ancres, chaînes, cordes etc.
Pour le compte de qui cela concerne, sous l'autorisation du Consul Espagnol.
A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, d'après l'autorisation de l'Hon. Consul d'Espagne, dans ce port, et pour le compte de qui cela concerne, il sera vendu à l'encan—
La barque espagnole Josefa Formosa, telle qu'elle se trouve actuellement au "quai Cochran," Gretna, en face de cette ville, ensemble avec ses voiles, gréments, et appareil, ancres, chaînes cordes et tout son appareil; dont l'inventaire et tous les détails peuvent être vus et obtenus en s'adressant au Consul Espagnol, ou G. Corral & Cie.
La barque a 187 pieds de longs, 34 pieds de large au bau et 22 pieds cale, est de construction américaine, 18 pieds de métal jaune, à 935 tonnes net de port, et a à bord 567 lingots en 40 tonnes de fer, comme lest.
Conditions—comptant avant le transfert: 10 0|0 comptant sur les lieux; acte de transfert pardevant Edward Ivy, Esq., notaire maritime, ou au Consul d'Espagne, aux frais de l'acquéreur. Si les enchères ne sont pas satisfaisantes, on se réserve le droit de retirer la vente.
25 nov—à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4000 Bons à Prime.
250 actions du fonds capital de la Compagnie dite: Importers Bonded Warehouse".
Succession de Peter R. Middlemiss, décédé.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—MERCREDI, 7 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encanteurs Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Passage Commercial, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 novembre 1887, No 22,031, pour le compte de la succession de Peter R. Middlemiss, décédé, à l'encan, il sera vendu:—

Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans.

50 Bons de $20 chacun, série 1,105.
50 " " " 1,395.
100 " " " 6,256.

Importers Bonded Warehouse Co. of N. O.

50 Actions certificats No 242.
30 " chacun, du No 307 à 311 inclusivement
30 " " No 335.
20 " " No 336. tous de $100.
Chacun payé en plein.
A vendre en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant avant le transfert.
26nov—26,27,31—4 au 7déc

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Cottage de choix sur l'avenue Esplanade,
en face de l'église épiscopalienne Ste-Anna et dans le centre d'un voisinage le plus charmant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu positivement à l'encan, avec consentement des parties:
Le cottage de choix désigné par les Nos 196 et 196 1|2 rue Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Villeré et Marais. Le terrain mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Esplanade; 35 pieds 9 pouces de large au fond sur 105 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Marais et 99 pieds 2 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un joli cottage en bois à un étage et attic et double corps de logis, et ayant à chaque corps de logis une allée de côté, 5 chambres dans le corps principal, cuisine séparée avec 2 chambres, gaz. Deux citernes approvisionnent le cottage.
Les deux corps de logis sont loués séparément, à des locataires actuels à raison de $50 par mois chaque, sans bail.
Leur site et le voisinage charmant ainsi que leurs agencements sont des recommandations pour la propriété, comme résidence ou comme placement rémunératif.
Titres parfaits—Vente positive aux conditions de 1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la portion de crédit à 1 et 2 ans avec 7 pour cent intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent de frais d'avocat et les clauses de police d'assurance. L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus de l'adjudication et 10 pour cent comptant du prix pour lier la vente.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26nov—26,27—3déc inc. à date.

RÉSIDENCES ATTRAYANTES
—ET—
Placements splendides.
Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix
—SUR LA—
Rue Esplanade, coin Claiborne,
—SUR LA—
Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,
—SUR LA—
Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.
Admirablement situés pour être habités. Placement sûr et productif.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, encanteurs—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—
Cette propriété bien située dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Kerlerec et Robertson, et désignée par les Nos. 237, 239 et 241 rue de l'Esplanade, et par les Nos. 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne, subdivisée comme suit:
1. Les deux résidences en briques à étage et attic, désignées par les Nos. 237 et 239 rue de l'Esplanade, contenant chacune six beaux appartements, quatre en bas et deux chambres en haut, avec une cuisine et lieux à deux étages, ayant six chambres, citerne, waterworks et cour pavée.
Les appartements ont au premier étage et attics gaz et lustres. Sec et bien aérés et très confortables. No 237 est sujet à un bail jusqu'en octobre prochain au locataire actuel. L'autre est vacant. Le lot mesure 43 pieds de face rue Esplanade sur 127 pieds et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec la servitude d'une allée de 3 pieds 2 pouces sur la rue Claiborne.
2. Le site pour bâtir de choix à côté de celle attenante décrite ci-dessus, formant le coin des rues Nord ouest Esplanade et Claiborne, mesure 22 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur et façade rue Claiborne de 127 pieds et 5 lignes, entre lignes parallèles. Il est orné d'arbres, vignes et arbres fruitiers. Une des plus charmantes localités de la ville.
3. Les deux spacieuses résidences-cottages en bois à un étage, avec attic, désignées par les Nos 232 et 234 de la rue Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Hôpital, Claiborne et Robertson, et sont construites sur des lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Esplanade sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elles contiennent chacune huit chambres, non compris les cuisines, citernes, etc. Elles sont louées à bail jusqu'en octobre à des locataires ponctuels et soigneux.
Les personnes désirant visiter ces résidences ne seront admises qu'avec des cartes des encanteurs.
4. Le cottage en bois à un étage, No 314 rue Claiborne, entre les rues Esplanade et Kerlerec, touchant la propriété premièrement décrite et près de la résidence de M. H. Lafourcade.
5. Deux terrains de valeur pour bâtir, partiellement améliorés, et aussi faisant face à la rue Claiborne, à côté de la maison attenante quatrièmement décrite. Voir les plans pour les dimensions. Pour plus amples détails concernant les loyers seront annoncés au moment de la vente.
La situation et le voisinage est dans la partie la plus charmante et désirable du beau Boulevard Esplanade. Pavés en pierres carrées et terrain élevé, bien drainé et sur le passage des principales lignes de char à cheval de la partie inférieure de la ville, aucune autre section de la ville n'offre plus d'avantages aux familles et aux hommes de profession et assure un placement profitable. Titres parfaits et vente positive.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par le lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent frais d'avocat, en cas de procès pour enforcer leur collection; transfert de la police d'assurance jusqu'au montant de la partie à crédit; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Guy Duplantier, Esq., notaire publique.
19 nov—19,26,—3 27—déc 3 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le 4ème district.
Succession de Alexandre Gautier.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3,994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété foncière ci-après, à savoir:
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 84.
Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 76 rue Huitième.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au dessus de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 20 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la compagnie d'assurances Hibernia.
Succession de Mary Kane.
No 22,300—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan:
Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance Hibernia de la Nlle-Orléans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
29nov—27—déc 3 9 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une buvette et un stand de cigares, coin des rues Poydras et Delta.
E. A. Bernard vs. ses créanciers.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—VENDREDI, 9 décembre 1887, à 10 1|2 heures A. M., au local, coin des rues Poydras et Delta, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 novembre 1887, dossier No 22,251, dans l'affaire de E. A. Bernard vs ses créanciers, pour du comptant, il sera vendu—
Tout le contenu de la buvette et du stand de cigares et dessus, les installations, marchandises, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 nov—29—déc 4 8 à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 148 rue Julie,
Entre les rues Camp et St. Charles.
Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.
Pour du Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No 19,904, dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson, veuve de Alfred W. McDaniel, décédé, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.
Résidence No 148 rue Julie.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, St-Joseph, Camp et St-Charles désigné comme No 2 et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 105 pieds de face au fond sur une allée commune, courant à travers l'ilet de la rue du Camp à la rue St-Charles; tout entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages et demi et recouverte en ardoises, connue comme le No 148 rue Julie, et ayant un corridor sur chacun des quatre étages quelques 15 chambres ou plus, chambre à bain, etc., bâtisses en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne hydrant cour pavée, etc., le tout en bon état et valant $60 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre 10 0|0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, à l'option de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4.11 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage double encoignure des rues Laurel et Toledano et un terrain dans le fond.
Le cottage double vis-à-vis de la propriété ci-dessus.
Le tout étant des propriétés rémunératrices.
Succession de Jacob Hertz, décédé.
A l'encan. A un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 21 novembre 1887. Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, à l'encan, il sera vendu—

QUATRIÈME DISTRICT.
Encoignure des rues Laurel et Toledano.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Toledano et Pleasant, désigné par la lettre "E" et mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur et de face à la rue Toledano de 105 pieds 1 pouce et 6 lignes, et formant l'encoignure des rues Laurel et Toledano. Les améliorations comprennent un cottage bien bâti, presque neuf à double corps de logis et couvert en ardoises, retiré de la rue, connu par le No. 361 rue Laurel et ayant 4 chambres, hangar, cave, etc., sur chaque côté et se louant $30 par mois.

MEME ILET.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, et immédiatement dans le fond de la propriété adjacente de celle ci-dessus décrite, désigné par la lettre "D" mesurant 26 pieds 3 lignes de face à la rue Toledano sur une profondeur de 40 pieds.

SIXIÈME DISTRICT.
Vis-à-vis de la propriété ci-dessus décrite.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 160, borné par les rues Laurel, Constance et Toledano et l'Avenue de la Louisiane et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur et façade à la rue Laurel de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Toledano et Laurel, avec l'usage d'une allée dans le fond de 3 pieds de largeur ouvrant sur la rue Laurel et en commun avec ce lot et les autres lots qui font face à la dite allée.
Les améliorations comprennent un cottage double, couvert en ardoises, connu par les Nos 70 et 72 de la rue Toledano et ayant 4 chambres, cave, hangar, etc., sur chaque côté, et rapportant $19 par mois. Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles et au pied américain et lesquelles peuvent être vus à l'emplacement de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties, 10 pour cent au comptant seront requis sur les lieux.
Les actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
22nov—22 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages et demi
No. 226 rue Baronne, entre les rues Julie et Delord.
Succession de Ann Saron, décédée.
A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 10 novembre, 1887, dossier No 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron, décédée, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.
No 226 rue Baronne.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Julie et Delord, désigné comme No 5, et mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 103 pieds courant dans la profondeur et faisant face au fond à une allée commune, 4 pieds 8 pouces de large ouvrant sur la rue Julie.
Les améliorations comprennent **Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises**, connu comme le No 226 rue Baronne, ayant un corridor aux 1er et 2me étages, un grand magasin au rez-de-chaussée (avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrières à roulettes étagères) et quelque 10 autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance, etc., avec gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée, etc., et valant environ $50 par mois, le tout en ordre.
Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0|0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0|0 payable comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire public, au frais de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4, 11, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.
Succession de Alfred Shaw, décédé.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," daté le 3 novembre, 1887, Dossier No 19,365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—
Tous les droits, titres et intérêt de la susdite succession, avec réservation de réclamation au titre dans **un lot de terre de valeur** d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'ilet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 5 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.
Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Warburger Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises**, à plusieurs corps de logis avec citerne, etc.
Termes et conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
5nov—5 12 20 27—4 10déc.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Vinsière vs. ses créanciers—No 22,535—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Vinsière soit convoquée et tenue pardevant A. A. Ker, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 15me jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 11 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 nov—2f au 15 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 6 décembre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 6 déc—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, montres, bijouterie, etc. Aussi une action du Sun Mutual Insurance Co., et quatre actions du Crescent Insurance Co.
Succession de Martin H. Meyer.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No. 22,437.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 14 décembre, 1887 à 11 heures a. m., à ma salle d'encan, No 18 rue Bourbon, en vertu d'un ordre de l'honorable N. H. Righter, juge de la dite Cour en date du 2 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un assortiment général de bijouterie en or et en argent, montres, diamants, lunettes, etc. Aussi, une action du fonds capital du Sun Mutual Insurance Company de la Nouvelle-Orléans et quatre actions du fonds capital du Crescent Insurance Company de la Nouvelle-Orléans. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant.
Les actions seront vendues à midi 30 minutes.
3déc—3.8,11,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Premier District, sur la rue Chippewa, entre Félicité et Market.
Succession de Peter Crowley.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 21,596.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 31 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righter, juge de la dite Cour, en date du 28 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Market, Annunciation et Félicité, désigné par le No 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 155 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29 déc 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'une encoignure de valeur dans le Premier District.
Coin des rues Galvez et Palmyra.
A l'encan, à des conditions faciles.
Succession de Mme Elizabeth Plicso, veuve de Louis Boutté.
Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 9 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Jackson, maintenant Gasquet, Galvez et Palmyra, les dits deux lots de terre étant désignés par les numeros dix-huit et dix-neuf sur deux plans faits un par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 30me jour de janvier 1856, et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans et l'autre plan fait par T. N. Tourné, architecte, le 23me jour de février 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon ancien notaire en cette ville, comme plan No 5.
Lesquels dits deux lots de terre sont contigus et mesurent ensemble, conformément aux dits deux plans vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent dix-huit (118) pieds et un pouce, le lot No 18 fait face à la rue Galvez et Palmyre et forme l'encoignure de ces deux rues.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus de prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887, un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant A. Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 19 26—3 10 17 déc.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE.
Encoignure des rues Bourbon et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, la propriété ci-après décrite, au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera—
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Royale et Ste. Anne, formant le coin des rues Dumaine et Bourbon, et mesure, conformément au titre, 61 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 63 pieds 9 pouces et 9 lignes, à la rue Bourbon, et conformément à un plan de voyer fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 24 novembre 1887, le dit lot mesure, au pied américain, 65 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 64 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Bourbon. Etant la même propriété acquise par A. Bonnaud, de J. B. Socola, par acte passé pardevant Jos. Cuvillier, en date du 12 mai, 1871, enregistré livre 98, folio, 610.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par privilège de vendeur, et la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et toute autre stipulation en cas de saisie et vente pour en forcer le paiement des billets à l'échéance. Les améliorations doivent être assurées pour la portion à crédit, et la police transférée; et toutes les autres clauses usuelles en cas de refus de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours après l'adjudication doit être considéré en défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et doit assumer, en sus du prix de son adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville de 1887.
L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 nov—26—déc 3,10 à la vente.

Terrains dans le Septième District.
Sur les rues Burthe et Deuxième.
Succession de Francis Xavier Leray.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro quatre-vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Cambronne, Deuxième, Jefferson et Burthe, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et vingt-trois d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de G. R. Stringer, ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville, le 18 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 294.
Termes et conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—déc 3 10

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1887.
Liste de publication.

Bailleu	Lasalle Jean Louis
Balès Pierre	Lasserrade Jean Baptiste
Baron Daniel et Eugénie Bietry	Mathieu Pierre
Bareau Mme Vve et G. Barrot	Meinsohn Eugène
Castel Paul (2)	Magel Victor
Castex Vve	Munaux Emmanuel ébéniste
Cassaux Mme Vve Prosper	Nignipereau H.
Canoura Jean Baptiste	Nignipereau E. P.
Ernst Joseph les époux	Oseilhé les époux
Fourcade Antoine	Pignon Claude
Fouilloux Célestin	Rivaire Charles
Frère Théophile	Sallies Antoine Ephrème
Gauchou Pierre	Sevestre Emile
Havet Eloi	Tolty ou Tolti Mme née Brossard
Jouandet Mlle Jenny	Tissot A. L. juge
Jouandet-Sabathé Pierre	Tissot Vve Jean Louis
Jouandet H	Taillan les époux
Klein Auguste	Vaston Jean Pierre Charles
Lavigne Vve Jean née Vidéan	
Lapène Jules	

LETTRES.
Ménil Antoine

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er décembre 1887.
Le Consul Général,
Vte PAUL D'ABZAC.